



## Festival « Filmer le travail »

[www.filmerletravail.org](http://www.filmerletravail.org)

1<sup>ère</sup> édition / Poitiers / 3 au 8 novembre 2009

### Charte / Concours de scénarios - Documentaire de création -

Le festival "Filmer le travail", organisé par l'association filmer le travail, est une initiative de l'Université de Poitiers, de l'Espace Mendès France et de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT Poitou-Charentes).

Cette manifestation est organisée notamment avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, principal partenaire, et d'autres financeurs, notamment la Ville de Poitiers, l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT).

La principale ambition du festival est de dynamiser le débat et de permettre l'échange fructueux des points de vue, tant sur le travail lui-même et ses mutations que sur les méthodes pour en rendre compte, qui connaissent elles aussi des évolutions significatives : diffusion des médias numériques dans l'audiovisuel ; ouverture progressive des sciences sociales à l'image ; retour de la figure du travail dans le cinéma de fiction ; frontières de plus en plus perméables entre documentaire et fiction...

Pendant une semaine, à Poitiers, le festival proposera plusieurs temps forts ouverts au public et aux professionnels : rétrospectives, discussions, séminaire pluridisciplinaire, colloque, une compétition internationale de films et un **concours de scénarios** pour stimuler l'appréhension du monde du travail par les créateurs.

## ***Candidature :***

Sont éligibles à la sélection du concours de scénarios les projets de documentaires de création (ou documentaires scientifiques). Les projets de jeunes auteurs sont particulièrement bienvenus.

Ne seront recevables que les dossiers présentés par une société de production.

Les dossiers doivent comprendre un synopsis, un scénario, une note d'intention de réalisation et un c.v. de l'auteur.

La structure de production doit également fournir un plan de financement, un budget prévisionnel, une note de production et un c.v. de la société.

Réception des projets et dossiers complets au plus tard le mardi **15 septembre 2009**.

## ***Sujet :***

Le concours est ouvert aux projets ayant pour sujet le travail sous ses trois aspects indissociables que sont :

- les gestes et activités de travail,
- les relations et les rapports sociaux,
- les vécus subjectifs et les représentations collectives.

Peuvent être ainsi sélectionnés les projets décrivant et analysant le travail et ses mutations, mais aussi ceux rendant compte d'un monde professionnel particulier et des activités qui y sont rattachées, ou encore ceux abordant les dimensions économiques et sociales des modes de production de biens ou de services.

Les projets sélectionnés devront affirmer et développer un point de vue spécifique et proposer un regard critique et indépendant, non inféodé à des intérêts particuliers.

## ***Production :***

La structure de production ou de co-production doit se trouver sur le territoire français.

## ***Format :***

Durée : moins d'une heure

Format de tournage : numérique

## ***Jury :***

Un jury indépendant composé de professionnels de l'image et de spécialistes du travail remettra le prix à l'issue du palmarès le festival « Filmer le travail ».

Composition du jury :

- 1 écrivain ou un scénariste
- 1 auteur-réalisateur
- 1 producteur
- 1 diffuseur
- 1 scientifique
- 2 partenaires sociaux
- 1 représentant de l'ANACT
- 1 représentant de Poitou-Charentes Cinéma (animateur du jury et votant)

Un seul projet sera primé

Ce jury effectuera une première sélection fin octobre 2009 sur dossier et auditionnera les candidats retenus pendant le festival.

### ***Prix :***

Le jury remettra le prix du Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) d'une valeur de 10 000 euros selon deux modalités :

- prix du scénario de 2 000 euros directement versé à l'auteur du scénario
- une ligne de crédit de 8 000 euros à la société productrice du film pour soutenir la production du projet sous douze mois après la proclamation du prix

Le prix sera versé à la production par le FACT selon l'échéancier suivant : 50% à la signature de la convention et 50% à la remise du projet terminé.

### ***Accompagnement :***

Le FACT sera co-financeur du film.

Le festival Filmer le travail s'engage à diffuser le film terminé lors d'une prochaine édition du festival.

### **Filmer le travail**

Espace Mendés France - BP 80964 - 86 000 POITIERS - FRANCE

[festival@filmerletravail.org](mailto:festival@filmerletravail.org) / [www.filmerletravail.org](http://www.filmerletravail.org)

Tel : +33 (0)5 49 11 96 85 / + 33 (0)5 49 50 33 00 (Espace Mendés France)

Fax : +33 (0)5 49 41 38 56